
Nom	Prénom	
Adresse	CP	Localité
Téléphone	Email	
Compte bancaire		
Etablissement bancaire		

sollicite une subvention pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles et pour la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement.



Les conditions d'octroi des mesures énumérées ci-dessus sont les suivantes:

1. Les subventions reprises aux points A, B, C et E sont subordonnées au bénéfice d'une aide financière attribuée par l'État.

Un certificat daté à partir du 1er juillet 2025, attestant l'obtention de cette prime est à joindre à la demande.

La demande doit être introduite au plus tard 3 mois après réception du document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'État.

2. Pour le point D1 la facture respective dûment acquittée ainsi qu'un certificat de la nouvelle pompe attestant un Indice d'Efficacité Énergétique selon la réglementation (CE) 641/2009 de la Commission européenne d'au moins 0,20 ou plus efficace ($IEE \leq 0,20$) sont à joindre à la demande.

La demande doit être introduite au plus tard 3 mois après réception de la facture.

Chaque demande de subvention doit comprendre le formulaire de demande dûment rempli, la facture du service ou du produit fourni dûment acquittée, ainsi que les documents spécifiques respectifs. La demande est transmise au collège échevinal qui y statue.

L'introduction de la demande comporte l'engagement du demandeur à autoriser les représentants de l'administration communale à procéder sur place aux vérifications nécessaires. L'administration communale se réserve le droit de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire pour pouvoir vérifier le respect des conditions prévues pour l'octroi de la subvention.

La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Fait à Garnich, le

Signature

Réservé à l'Administration

Numéro : _____ Date d'entrée : _____

Subvention : _____ accordée / montant : _____

refusée / motif : _____

Prière de cocher la ou les rubrique(s) valable(s) et de soumettre la demande à l'Admin. communale.

A	Rénovation énergétique et économies d'énergie et de ressources naturelles	Montant accordé
1	Conseil en énergie approfondi et en relation avec un projet de rénovation	10% de la subvention étatique avec un maximum de 250€
2	Isolation thermique extérieure ou intérieure des murs extérieurs d'une habitation existante	10% de la subvention étatique avec un maximum de 1500€
3	Isolation thermique de la toiture ou de la dalle supérieure contre une zone non chauffée d'une habitation existante	10% de la subvention étatique avec un maximum de 1000€
4	Isolation thermique de la dalle inférieure ou des murs contre sol ou zone non chauffée d'une habitation existante	10% de la subvention étatique avec un maximum de 1000€
5	Remplacement fenêtres et porte-fenêtres	25% de la subvention étatique avec un maximum de 500€

B	Construction durable	Montant accordé
1	Construction d'un logement durable	10% de la subvention étatique avec un maximum de 1000€

C	Energies renouvelables & collecte eau de pluie	Montant accordé
1	Installation solaires photovoltaïques (max. 30kWp)	10% de la subvention étatique avec un maximum de 750€
2	Installation solaires thermiques	10% de la subvention étatique avec un maximum de 750€
3	Installation de pompes à chaleur	10% de la subvention étatique avec un maximum de 750€
4	Installation d'un chauffage central à granulés de bois, à plaquettes de bois ou à bûches	10% de la subvention étatique avec un maximum de 750€
5	Installation d'une infrastructure pour la collecte d'eau de pluie	100% de la subvention étatique avec un maximum de 1000€

D	Efficacité énergétique du chauffage	Montant accordé
1	Remplacement d'un ancien circulateur de chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique (IEE ≤ 0,20)	50€

E	Électromobilité & mobilité active	Montant accordé
1	Achat de vélos ou cycles à pédalage assisté neufs	10% de la subvention étatique
2	Achat de vélos cargo neufs	10% de la subvention étatique

TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Le responsable de traitement, l'Administration Communale de Garnich | 15, rue de l'École L-8353 Garnich | Tél. : +352 38 00 19 - 1 | Mail : dpo@garnich.lu, collecte vos données personnelles (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance, numéro de téléphone, adresse mail), ainsi que toute autre information strictement nécessaire afin de traiter votre demande. Veuillez noter qu'en l'absence de ces données, nous ne pourrions répondre à votre demande. Ce traitement est fondé sur une mission d'intérêt public poursuivie par l'Administration Communale de Garnich.

Les destinataires de vos données personnelles sont les suivants : La société SIGI, sous-traitant, dans le cadre de la gestion informatique; Le ministère des Affaires intérieures; le fournisseur IT; la société DSL qui gère l'informatique; VOL pour la centrale téléphonique. Aucune autre donnée personnelle n'est transférée à un tiers, sauf si l'Administration Communale de Garnich est tenue légalement de le faire ou dans le cadre de la défense de ses intérêts en justice.

Vos données seront conservées selon les durées légales de conservation conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou d'effacement, d'opposition, de limitation. Pour ce faire, il convient de contacter notre Délégué la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@garnich.lu. Il vous est également possible de rédiger une réclamation auprès de la Commission Nationale de Protection des Données (CNPD) si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.

